

Groupement de **C**oopération **S**anitaire
Unité de **T**raitement **I**nter-établissements de **L**inge

Délégations de signatures

L'Administratrice, du G.C.S. U.T.I.L.,

Vu l'arrêté de nomination de Madame PORTAL Danielle, du 1^{er} septembre 2015, en tant que Directrice Générale du CHU d'Amiens,

Vu la convention de mise à disposition de Monsieur Jérôme PAUWELS, titulaire au Centre Hospitalier de Corbie, au Groupement de Coopération Sanitaire Unité de Traitement Inter-établissements de Linge,

Vu la Convention Constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire U.T.I.L. notamment son article 12-d,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment ses articles 6 et 191,

Vu l'instruction codificatrice n° 02-060-M95 du 18 juillet 2002 – Tome I, relative à la réglementation budgétaire, financière et comptable des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial, notamment les paragraphes 2.3 et 2.4,

Vu la délibération n°II.2.06.2015 votée en Assemblée Générale du 22 juin 2015,

Vu la délibération n°II.2.12.2015 votée en Assemblée Générale du 10 décembre 2015,

Décide :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Madame BEAUGE Houda, Directrice Adjointe en Charge de l'Approvisionnement et des services logistiques, à l'effet de signer au nom de l'administratrice du G.C.S. UTIL :

- la constatation et la liquidation des droits et produits dont il prescrit ou autorise le recouvrement,
- l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses, via le logiciel de comptabilité WIN M9-5 mis à disposition du Groupement,
- dans le respect de l'exécution de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses du Groupement.

Article 2 : Madame BEAUGE Houda est également habilitée à signer tous les actes de gestion courante énumérés ci-après :

- courriers aux adhérents et organismes extérieurs,
- actes relatifs à gestion des ressources humaines tels que : décisions, contrats de recrutement, courriers au personnel, etc.,
- courriers aux organisations syndicales,
- notes de service,
- validation préalable des procédures de marchés publics du Groupement,
- copie conforme des marchés publics,
- signature des MAPA (Marchés à Procédures Adaptée) uniquement pour les MAPA de fournitures et de services pour les E.P.I.C. et conformément au seuil fixé par la réglementation en vigueur.

Article 3 : sont exclus de cette délégation de signature :

- les marchés publics et leur notification hors MAPA de fournitures et de services pour les E.P.I.C. et conformément au seuil fixé par la réglementation en vigueur,
- les conventions,
- les correspondances avec les élus, l'Agence Régionale de Santé, la Chambre Régionale des Comptes.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement momentané de Madame BEAUGE Houda, la délégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par Monsieur Jérôme PAUWELS, en sa qualité d'ordonnateur suppléant, pour les actes énumérés ci-après :

- constatation et liquidation des droits et produits dont elle prescrit ou autorise le recouvrement,
- engagement, liquidation et ordonnancement des dépenses, via le logiciel de comptabilité WIN M9-5 mis à disposition du Groupement,
- actes relatifs à gestion des ressources humaines tels que : décisions, contrats de recrutement, courriers au personnel, etc.,
- notes de service.

Article 5 : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord Pas de Calais-Picardie – Préfecture de la Somme, avec une application au 17 mai 2018.

Fait à Amiens, le 17 mai 2018

L'Ordonnatrice Déléguée,

Houda BEAUGE.

L'Ordonnateur suppléant,

Jérôme PAUWELS.

L'Administratrice,

Danielle PORTAL.